

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 10 (1918)
Heft: 4

Artikel: Chômage
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383205>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour toutes ces raisons, quand les syndiqués auront à se prononcer sur le programme d'action de la classe ouvrière, ils devront y mettre tout le sérieux que nécessite l'examen d'une question aussi importante. Mais il faudra surtout qu'ils se méfient de ceux qui, régulièrement, prennent leurs désirs pour des réalités ou pour qui l'action ouvrière ne sera jamais que de la théorie.



Les revendications ouvrières

Une conférence des représentants des fédérations syndicales et du Parti a eu lieu les 1^{er}, 2 et 3 mars à Berne; les questions économiques furent le principal sujet à l'ordre du jour.

Les mesures prises jusqu'ici par la Confédération pour assurer le ravitaillement du pays, ainsi que l'attitude des autorités fédérales envers les revendications ouvrières furent vivement critiquées. La conférence formula et précisa de nouvelles revendications à soumettre au Conseil fédéral.

Ce nouveau programme fut adressé le 8 mars à la commission de nécessité, avec prière de le remettre au Conseil fédéral et de le discuter immédiatement.

Nous reproduisons ci-après la lettre à la commission de nécessité, sans les commentaires qui y faisaient suite.¹⁾

- Berne, le 8 mars 1918.

*A la Commission fédérale de nécessité,
pour être remise au Conseil fédéral suisse,
Berne.*

Nous vous soumettons ce programme, espérant que vous l'adopterez, dans l'intérêt des consommateurs, et que vous appuyerez immédiatement sa réalisation auprès des autorités fédérales.

1. Création d'un office fédéral et d'un conseil de ravitaillement, qui examineront toutes les questions concernant le ravitaillement et prendront en accord avec le Conseil fédéral, toutes les décisions qui paraîtront utiles.

2. Dans la mesure du possible, élimination du commerce intermédiaire.

3. Fixation de salaires minima dans les professions et industries pour lesquelles ils n'ont pas encore été introduits.

Garantie d'un revenu minimum, avec participation des pouvoirs publics, en tenant compte du coût de la vie dans les différentes localités.

4. Fixation du prix de toutes les denrées alimentaires et articles de première nécessité par le conseil de ravitaillement, dans l'intérêt des consommateurs.

5. Empêchement d'un nouveau renchérissement du lait et du paiement d'une partie de l'augmentation par la Confédération.

Restriction de la production de lait condensé et vente de ce produit contre remise de la carte de lait seulement.

Interdiction de la fabrication de chocolat au lait.

¹⁾ L'original est écrit en langue allemande.

Interdiction complète de l'exportation de lait frais et autorisation d'exporter des produits laitiers que pour des buts de compensation.

6. Le prix du pain ne doit subir aucune nouvelle augmentation. Si les provisions s'épuisent, les céréales seront réservées pour la consommation de la partie de la population qui n'a pas d'autres vivres à sa disposition.

Interdiction absolue de conserver les céréales ou de les employer à d'autres buts que celui de nourrir la population.

Restriction de la fabrication de confiseries et de pâtisseries.

7. Pommes de terre: Taxation de la récolte, confiscation et achat de toute la récolte par la Confédération.

8. Fruits et produits fruitiers: Interdiction complète de l'exportation. Défense de les employer pour des buts industriels aussi longtemps que les besoins des consommateurs n'auront pas été satisfaits.

9. Viande: Introduction du monopole du commerce des bestiaux. Rationnement de la consommation et diminution des prix de la viande.

10. Cuisines populaires: Les grandes communes devront être engagées à appliquer le système de l'alimentation en masse, avec participation de la population entière; appui financier de la Confédération à cette institution.

11. Combustibles: Monopole de la houille.

Centralisation du commerce des combustibles et rationnement de ces produits.

Fixation de prix maxima pour tous les genres de combustibles.

Remise de combustibles à prix modérés aux indigents.

Restriction de l'exportation du bois.

12. Chaussures: Remise de la chaussure populaire à prix réduit aux indigents.

13. Disette de logements: Extension de la construction de petits logements avec l'appui financier de la Confédération, surtout dans les communes où règne une disette de logements. Interdiction momentanée de la construction de bâtiments de luxe, églises et établissements de plaisir. Réquisition des logements non loués.

14. Mesures de nécessité. Préparation de travaux de nécessité. Réduction du temps de travail. Secours suffisants aux chômeurs au moyen des finances publiques.

15. Bénéfices de guerre: Confiscation de tous les bénéfices dépassant le 10 pour cent.



Chômage

Il y a quelques semaines à peine, nous nous trouvions en pleine prospérité industrielle, cependant que le spectre du chômage fait sa sinistre apparition. Les journaux de différentes contrées rapportent que des réunions d'ouvriers ont eu lieu surtout dans l'industrie des munitions. Un premier examen permet pourtant de penser qu'il n'y a pas encore lieu d'être très inquiet, ces nouvelles ayant été quelque peu exagérées. Il est évident qu'on doit s'attendre non seulement à une diminution de la fabrication des munitions de guerre, mais à leur cessation complète. Et c'est heureux, puisque cette mesure indiquera en même temps la fin de la guerre. En tout cas,

la diminution de la fabrication s'accentuera, même pendant la pleine guerre, dans la proportion où les belligérants pourront devenir leur propre fournisseur. Par contre, il y a différentes branches d'industries, telles que le textile, le bâtiment, les brasseries, qui ont plus ou moins souffert du chômage en raison même de la guerre. La plupart des chômeurs de ces professions, il est vrai, ont heureusement pu trouver du travail ailleurs; même, il fut un temps où un manque appréciable de main-d'œuvre s'est fait sentir. Si bien que les caisses de chômage des fédérations syndicales n'ont certainement jamais payé, depuis leur création, des sommes relativement aussi minimes qu'au cours de l'année 1917.

D'autre part, la demande d'ouvriers pour intensifier la production agricole et pour procurer au pays du combustible a joué un rôle également important.

Le Conseil fédéral s'est occupé sérieusement du problème visant le retrait de la main-d'œuvre des entreprises de guerre, en faveur des travaux agricoles. C'est à cet effet qu'il publia les décrets du 27 octobre et du 14 novembre 1917, conférant aux cantons le droit d'astreindre à différents travaux en rapport avec l'agriculture les auxiliaires du service militaire, les réfractaires et les déserteurs. En outre, il fit élaborer un projet concernant le service civil, selon lequel tous les citoyens et citoyennes âgés de 16 à 60 ans auraient pu être appelés à ces travaux forcés. La fin aussi rapide que pitoyable de ce plan est trop connue pour qu'on s'y arrête longuement. Les ouvriers, et en général le peuple suisse, protestèrent si énergiquement contre ces projets, pour des raisons souvent différentes, que le Conseil fédéral fut obligé de renoncer à leur réalisation.

Nous avons rappelé ces faits parce qu'ils indiquent comment on appréciait alors la situation générale du marché du travail. Notre point de vue diffère cependant beaucoup de celui du Conseil fédéral. Nous avons toujours prétendu qu'on trouverait assez de main-d'œuvre volontaire, en payant, pour les travaux prévus, des salaires suffisants. Après bien des hésitations, on s'est enfin rallié à cette manière de voir.

Au cours de l'action contre le service civil et auxiliaire, on a expliqué le changement d'attitude du Conseil fédéral en déclarant qu'il ne s'agissait plus de résoudre le problème de la rareté de la main-d'œuvre, mais bien de procurer du travail aux chômeurs.

Les importations de matières premières et de combustible pour l'industrie sont devenues si minimes, que la situation fut inquiétante un moment et risqua de provoquer la fermeture de nombreuses entreprises industrielles. De mois en mois les livraisons de houille diminuent, les mé-

taux deviennent rares, ainsi que les produits chimiques. Depuis des mois, aucune balle de coton n'a passé notre frontière, ce qui signifie rien moins qu'une catastrophe pour l'industrie textile.

L'exploitation conjointe des établissements a été examinée; mais, ainsi que nous l'avons écrit déjà, les sphères compétentes de l'industrie, comme aussi les ouvriers, ont refusé l'application d'une mesure qui certainement n'aurait pas atteint le but qu'on se proposait.

Il est douteux que nous nous trouvons réellement devant une catastrophe; l'attitude des industriels nous semble encore être faite de confiance. Malgré tout, il faut que les ouvriers, ainsi que les autorités, s'occupent de ce problème pour pouvoir éviter, ou tout au moins atténuer à temps, les effets d'une crise.

Les ouvriers réclament depuis de longues années le développement de l'assurance-chômage. Les mesures prises jusqu'à aujourd'hui ne sont que provisoires, celles que l'on prévoit n'auront de même aucun caractère définitif.

Ils demandent en outre des dispositions légales contre les congédiements, notamment une réduction générale de la durée du temps de travail dans l'industrie privée et dans les établissements publics en cas de réduction dans la production. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra assurer un gain régulier au plus grand nombre d'ouvriers possible.

En outre, des secours suffisants permettant de se procurer des moyens de subsistance les plus urgents devront être accordés aux chômeurs et aux ouvriers travaillant à temps réduit. La Confédération a déjà réservé dans ce but des sommes importantes — on parle de 15 millions de francs — provenant de l'impôt sur les bénéfices de guerre.

L'organisation de travaux de nécessité de grande importance devra être examinée sérieusement également, par exemple les améliorations de terrain et autres travaux agricoles, l'augmentation de nos forces électriques, la construction de lignes de chemin de fer, de ports et aussi, ce serait même urgent, la construction de maisons locatives, afin de parer à la crise qui se fait si cruellement sentir dans ce domaine. Tous ces travaux exigeront des sommes formidables, mais on créera aussi des œuvres d'une valeur durable à l'encontre des millions que l'on ne compte plus pour le militarisme. Il faut aussi considérer qu'avec ou sans travaux de nécessité, la communauté sera obligée de dépenser beaucoup d'argent pour secourir les chômeurs; l'entreprise de travaux de nécessité sera donc dans tous les cas un soulagement important pour l'Etat, les cantons et les communes.

Le Conseil fédéral a chargé une commission paritaire de la préparation de toute l'action de secours; elle est composée de représentants des ouvriers et des patrons et a comme président le conseiller d'Etat Mächler, de St-Gall. Une séance a déjà eu lieu, au cours de laquelle on a discuté superficiellement de ce problème si complexe. En principe, les représentants patronaux sont partisans du principe des secours. Des divergences d'opinion existent cependant sur le système à appliquer pour la répartition de ces secours. La situation des caisses de chômage n'est de même pas encore éclaircie.

Il est cependant recommandé aux syndicats de suivre cette importante affaire, de la discuter dans leurs congrès fédératifs et de la mettre à l'ordre du jour dans leurs assemblées. Ce sera un excellent moyen pour eux de coopérer à l'action contre le chômage et de préparer une solution acceptable pour la classe ouvrière. Il faut surtout ne pas oublier que pour les bourgeois, même les mieux intentionnés, le problème du chômage est avant tout théorique, et que, par conséquent, ils ne sauraient l'envisager comme les ouvriers qui en subissent tous les effets.



L'Alsace-Lorraine et la liberté économique de l'Europe

Le *Bulletin de l'Alliance française* du mois de février publie, sous ce titre, un article dû à la plume de M. L. Gallois, professeur à l'université de Paris. Il nous paraît utile de le reproduire, en raison de son ton pondéré et des intéressants renseignements qu'il apporte.

La question de l'Alsace-Lorraine pourrait bien, en fin de compte, être le dernier obstacle à la paix. Dès lors, tout ce qui s'y rattache ne saurait nous laisser indifférent. Certes, quelque soit la solution de ce problème, la Suisse n'y sera pour rien, même si elle s'avisait officiellement de formuler des desiderata. Depuis bientôt quatre ans, nous avons trop vu combien le droit et la liberté ne comptent pas pour les petits peuples économiquement sous la dépendance de leurs voisins, pour ne pas être fixés à ce sujet. Mais il n'est pas moins vrai que l'après-guerre sera fait de problèmes qui se posent actuellement, et que pour être en mesure d'en apprécier la solution, il sera nécessaire d'en connaître les données.

Il en est de même de la navigation sur le Rhin, qui fait partie intégrante du problème de l'Alsace-Lorraine, et qui touche notre vie économique de trop près pour ne pas nous intéresser.

Pour ces raisons, l'article qu'on va lire a retenu notre attention.

* * *

Lorsque la Prusse, en 1871, nous imposa les dures conditions du traité de Francfort, elle croyait bien nous avoir abattus pour longtemps. Condamnée à payer une indemnité de cinq milliards de francs, somme énorme pour l'époque, amputée de trois de ses départements les plus riches, diminuée de 1,600,000 habitants, profondé-

ment humiliée dans son idéal de liberté et de justice, la France devait cesser d'être pour elle un danger. La nouvelle frontière laissait sans défense ce qui nous restait de la Lorraine, les Vosges étaient tournées, le chemin de Paris était ouvert. Il nous fallut, bien en arrière, construire une ligne de défense artificielle appuyée sur les quatre forteresses de Belfort, Epinal, Toul, Verdun. L'Allemagne ne pouvait ignorer, bien qu'elle ait toujours affirmé le contraire, que les populations annexées étaient profondément françaises; mais elle comptait pour les rallier sur son prestige, plus encore peut-être sur la force. En fait, le contact entre la mentalité allemande et la mentalité française a creusé plus profondément encore le fossé qui séparait les Alsaciens-Lorrains de leurs voisins. La jeune génération qui n'avait pas vu la guerre, et qu'on avait tout fait pour façonner dans les écoles allemandes, s'est montrée aussi intransigeante que son aînée. La France s'était remise au travail; elle avait réparé ses forces. La Prusse se rendait compte qu'elle n'avait pas réussi à nous abattre. Mais elle comptait sur ce qu'elle appelait notre démoralisation, elle nous croyait incapables de résister à un nouveau choc. Notre moral a cependant tenu bon, comme a tenu bon notre barrière de l'Est. Si notre sol a été envahi, c'est parce que traîtreusement, au mépris de la parole donnée, contrairement à tout sentiment d'honneur — et jamais l'Allemagne ne se lavera de cette félonie — elle est venue nous attaquer par derrière, décidée cette fois à réparer son erreur de 1871.

I. L'Alsace-Lorraine et les intérêts métallurgiques.

Il est cependant un avantage qu'elle avait tiré de sa conquête, et c'est peut-être celui sur lequel elle comptait le moins. La Lorraine possédait des mines de fer, et lorsque Bismarck, averti par l'ingénieur Hauchecorne, fixa le tracé de la nouvelle frontière, il eut bien soin de nous prendre tout ce qu'il put de cette région minière.

Mais il arriva que la France entreprit des recherches sur le territoire qui lui était resté, et ces recherches aboutirent à un résultat inespéré: les gisements miniers s'étendaient en profondeur bien au delà de la frontière; il suffisait de creuser des puits jusqu'à une profondeur de 300 ou 400 mètres pour en tirer le minerai. Ainsi fut découvert ce qu'on a appelé le bassin de Briey.

Les minerais lorrains étaient trop phosphoreux. Mais à ce moment même, en 1878, un petit ingénieur anglais, Gilchrist Thomas, trouvait le moyen pratique de déphosphorer la fonte pendant l'opération qui la convertit en acier. Du coup ces minerais prirent une énorme valeur.

L'Allemagne se mit à exploiter plus activement son domaine lorrain et fit elle aussi des sondages. Ses maîtres de forges pensèrent qu'il y aurait avantage pour eux à venir s'installer près des gisements miniers et l'on vit s'élever, entre Metz et Thionville, dans la vallée de la Moselle, toute une série d'usines colossales.

On sait l'énorme développement qu'a pris la métallurgie allemande depuis 1871. La production de l'Allemagne en acier dépasse aujourd'hui de plus de moitié celle de l'Angleterre (7,800,000 tonnes pour l'Angleterre, 18,000,000 de tonnes pour l'Allemagne, en 1913). Seuls les Etats-Unis ont une production supérieure (46 millions de tonnes). Or, cette production, l'Allemagne la doit surtout aux minerais lorrains. Sur les 28 millions de tonnes de minerais qu'elle a extraits de son sol en 1913, 21 millions provenaient de la Lorraine annexée. Ces 28 millions de tonnes étaient loin d'ailleurs de suffire à ses besoins qui s'élevaient en 1913 à 60 millions de tonnes. Elle devait importer ce qui lui man-